

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/016690**
n°de gestion : **2001B01714**
n°SIREN : **420 916 918 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 24/12/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AIRBUS HOLDING - société anonyme

1 rond point Maurice Bellonte 31700 Blagnac -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 28/11/2008 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

modification des commissaires aux comptes

16630

CERTIFIE CONFORME

[Signature]

01 B 1716

Airbus Holding
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 746 325 105 euros
Siège social : 1, rond-point Maurice Bellonte
31700 Blagnac
Toulouse 420 916 918

24 11 2008

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2008

Le 28 novembre 2008, à 10 heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. Le Cabinet Ernst & Young et Autres et le Cabinet KPMG Audit, commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Monsieur Harald Wilhelm préside la séance en sa qualité de président du Conseil d'administration.

Monsieur Bruno Pasturel, représentant Airbus SAS et Monsieur Marc Fontaine sont appelés comme scrutateurs. Mademoiselle Natallia Varabyova est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence permet de constater que les actionnaires présents possèdent 746 325 105 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires;
- la copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes;
- un exemplaire des statuts de la Société;
- le rapport présenté par les administrateurs;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements devant être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Constatation de la démission du commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet KPMG Audit ;
- Décision de ne pas procéder au remplacement du commissaire aux comptes titulaire démissionnaire ;
- Confirmation que le Cabinet Ernst&Young et Autres est l'unique commissaire aux comptes titulaire ;
- Constatation de la démission du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Jean-Paul Vellutini ;
- Décision de ne pas procéder au remplacement du commissaire aux comptes suppléant démissionnaire ;
- Confirmation que le Cabinet Auditex est l'unique commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport établi par les administrateurs.

Puis il ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du Cabinet KPMG Audit, commissaire aux comptes titulaire de la Société, ayant son siège social au 1, cours Valmy, 92 923 Paris La Défense.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas procéder au remplacement du commissaire aux comptes titulaire démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente et en application de l'article 22 des Statuts, l'Assemblée Générale constate que le Cabinet Ernst & Young et Autres, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 41, rue Ybry, 92 576 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 438 476 913, est l'unique commissaire aux comptes titulaire de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du Monsieur Jean-Paul Vellutini, commissaire aux comptes suppléant de la Société, domicilié 1, cours Valmy, 92923 Paris la Défense.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas procéder au remplacement du commissaire aux comptes suppléant démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente et en application de l'article 22 des Statuts, l'Assemblée Générale constate que le Cabinet Auditex, ayant son siège social au 11, allée de L'arche Tour Ernst&Young, 92037 Paris La Défense, est l'unique commissaire aux comptes suppléant de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

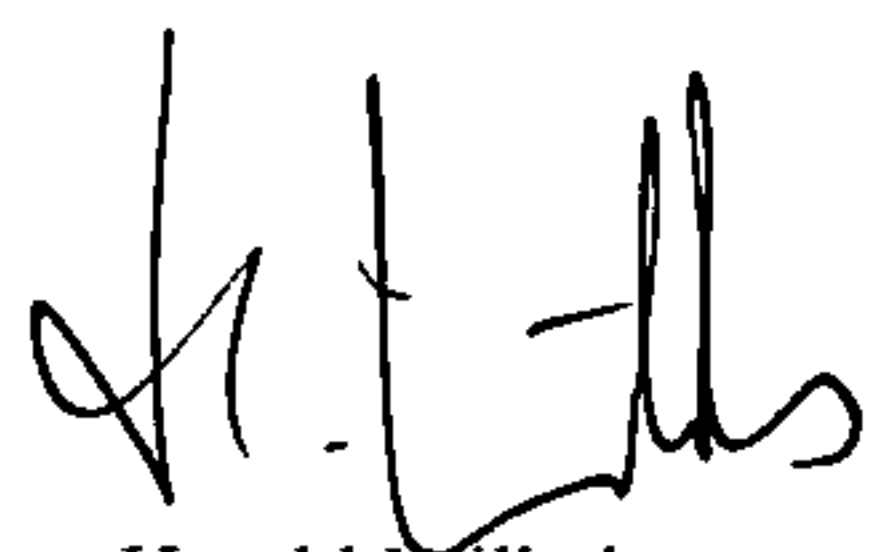
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

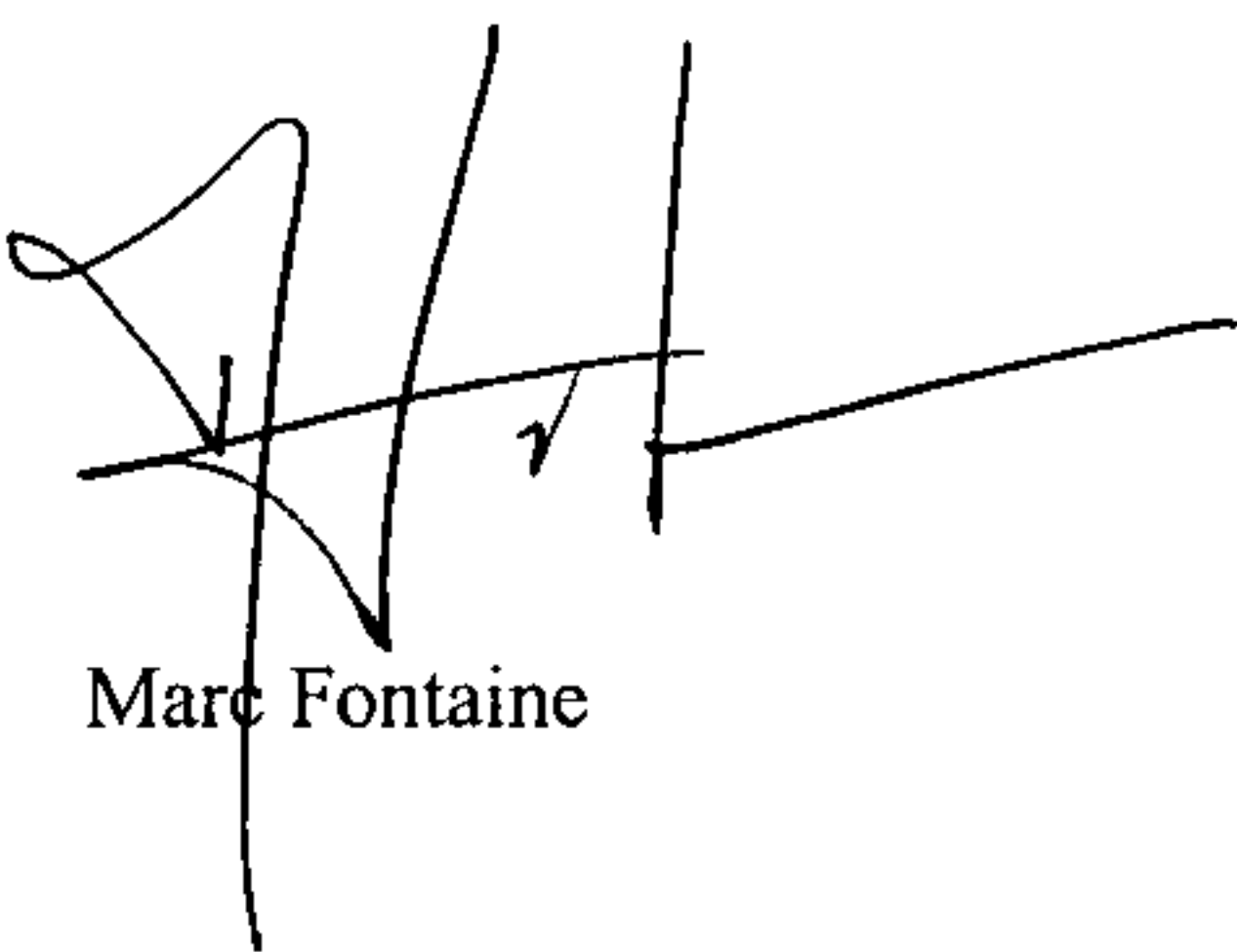


Harald Wilhelm

Les scrutateurs



Bruno Pasturel



Marc Fontaine

La secrétaire



Natallia Varabyova